



Charte de la Fondation d'entreprise Les Villages Clubs du Soleil

Les Villages clubs du Soleil et les valeurs

L'histoire des Villages Clubs du Soleil est liée à celle de l'éducation populaire, de la solidarité, du militantisme, de l'émancipation, de la démocratisation de l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre. Mais aussi à celle de l'aménagement et du développement local dans le respect des territoires.

Depuis 1960, Les Villages Clubs du Soleil sont un acteur important du tourisme social, qui ont fait le choix de se développer, fort de leur histoire et dans le respect des hommes, avec une volonté constante d'innovation et une exigence de qualité.

Le prolongement de ses valeurs : la création de la Fondation

Cinquante ans après leur naissance, Les Villages Clubs du Soleil réaffirment leur volonté d'intervenir dans le domaine de la solidarité, en consacrant des moyens à ses actions et en mobilisant leur personnel et leurs nombreuses compétences.

En créant cette Fondation, Les Villages Clubs du Soleil souhaitent apporter un soutien et un accompagnement à des actions sociales et sociétales ciblées, dans des domaines d'action définis.

Les objectifs

Les objectifs de la Fondation sont énoncés dans ses statuts : « *La Fondation d'entreprise Villages Clubs du Soleil a pour objet principal de mener des actions d'intérêt général, sociales, durables dans le domaine de **l'accès aux vacances pour le plus grand nombre**. A ce titre, elle facilitera l'accès aux loisirs et aidera le départ en vacances de tous publics, et particulièrement des enfants et des familles en difficultés.*

*Par ailleurs, elle encouragera et soutiendra les projets permettant de **valoriser la culture et le patrimoine des territoires**.*

*Elle soutiendra des actions de **sensibilisation au milieu naturel**, et accompagnera toute opération éducative dirigée vers le respect de l'environnement et sa protection. »*

Les moyens

La Fondation dispose d'un budget annuel qui lui permet de soutenir financièrement des projets. Elle dispose surtout de toutes les compétences disponibles au sein des villages clubs, qui s'engageront dans le cadre de mécénat de compétences afin d'accompagner des porteurs de projet vers la réalisation complète de leurs projets.

Les engagements de la Fondation Villages Clubs du Soleil

La Fondation étudiera et répondra à tous les dossiers qui lui seront adressés.

Elle s'engage à un traitement rigoureux et équitable de chacun des dossiers.

Elle apportera son soutien et travaillera en transparence avec les porteurs de projets.

Elle nouera tous les partenariats nécessaires afin de soutenir efficacement les projets.

Fondation d'entreprise Les Villages Clubs du Soleil

Le Silo – 35 quai du Lazaret – CS30001 – 13304 Marseille cedex 02 - Tél. 04 91 04 87 49 – Fax 04 91 04 87 23

fondation@villagesclubsdusoleil.com – www.fondation-lesvillagesclubsdusoleil.com